DEPÔT ELECTRONIQUE DES THESES ET DES MEMOIRES DE SAGE-FEMME

Depuis janvier 2023 (à partir de janvier 2024 pour Médecine) un service de dépôt au format électronique remplace le dépôt des 2, ou 3 selon la discipline, exemplaires papier de la thèse à la BU.

Avant la soutenance, procurez-vous les formulaires suivants auprès de votre scolarité ou sur le portail de la BU :

- Dépôt électronique
- Déclaration anti-plagiat

Après la soutenance :

- le directeur de thèse et vous-même complétez et signez le formulaire de Dépôt électronique
- complétez et signez la « Déclaration anti-plagiat »
- déposez une copie Word et une copie pdf de votre thèse, plus les deux formulaires sur https://filesender.renater.fr/
- Envoyez le lien généré à <u>theses.busante@univ-reims.fr</u>

Un quitus vous sera envoyé à la réception des fichiers de la thèse et des deux formulaires dûment remplis, à condition toutefois que vous soyez à jour de vos emprunts à la BU.

Les thèses seront déposées et consultables en intranet sur https://bu-documents.univ-reims.fr